**L’Eurogroupe consolide l’union bancaire**

Emmanuel Berretta, lepoint.fr, 1er décembre 2020

<https://www.lepoint.fr/europe/l-eurogroupe-consolide-l-union-bancaire-01-12-2020-2403403_2626.php>

« Le Mécanisme européen de stabilité sera renforcé d'un filet de sécurité supplémentaire, le *backstop*, pour stabiliser l'union bancaire en cas de crise.

La présidence allemande de l'UE a enfin une bonne nouvelle à son actif : la réforme du Mécanisme européen de stabilité ! Elle a été approuvée, lundi soir, par les ministres des Finances de l'Eurogroupe siégeant à 27 (et non à 19). Le Mécanisme européen de stabilité avait été créé au cœur de la crise financière en septembre 2012. Il a pour but de fournir des prêts à des taux avantageux aux pays en difficulté financière qui ne peuvent plus se financer sur les marchés. Ces prêts sont toutefois conditionnés. La révision du traité constitutif du MES sera signée en janvier et ratifiée ensuite par les parlements nationaux.

Les États membres se sont accordés sur le *backstop* (une réserve de fonds supplémentaire), un filet de sécurité en plus qui renforcera et complétera l'union bancaire de manière à garantir qu'une faillite bancaire n'entraînera pas des conséquences dommageables pour l'ensemble de l'économie ni de l'instabilité financière. Ce *backstop* apporte en quelque sorte une double sécurité si jamais le « mécanisme de résolution unique » était insuffisant. Il sera opérationnel début 2022, soit "deux ans avant sa date initiale", s'est réjoui l'Irlandais Paschal Donohoe, le président de l'Eurogroupe.

**L’Italie lève son veto**

L’Allemagne a longtemps freiné cette réforme en considérant que les prêts non performants étaient encore trop nombreux au sein des banques italiennes. Mais c'est l'Italie qui avait mis son veto à la réforme du MES, notamment sous la pression du Mouvement 5 Étoiles, qui la jugeait "inacceptable". En Italie, le MES est un mot toxique dans le débat national car il est synonyme d'assujettissement de la souveraineté italienne à l'UE. Roberto Gualtieri, le ministre italien de l'Économie, est d'ailleurs très prudent. Or, la réforme décidée hier vise aussi à adoucir les conditions très strictes, notamment des programmes de réformes, qui avaient été conçues à l'origine du MES en 2012.

"Elles étaient jugées stigmatisantes par les États, pénalisantes ensuite pour leur accès au marché. Par conséquent, ce Mécanisme européen de stabilité n'était pas opérationnel, souligne Bruno Le Maire, le ministre français de l'Économie. De ce point de vue, l'accord qui a été obtenu hier est un accord décisif […] absolument stratégique pour l'Union européenne. Grâce à cet accord, la zone euro va devenir la zone monétaire la mieux protégée du monde face aux crises économiques et face aux crises financières. C'est une deuxième étape de l'affirmation de la solidarité européenne avec la possibilité de venir en soutien des États qui en auraient besoin avec des conditions qui sont beaucoup moins strictes."

S'il a donné son feu vert à la réforme, Roberto Gualtieri a aussitôt prévenu que l'Italie n'aurait pas, de toute façon, recours au MES mais qu'elle n'entendait pas empêcher d'autres pays d'y faire appel. Une ligne de crédit a pourtant été ouverte pour l'Italie au début de la crise sanitaire afin de faire face à la hausse de ses dépenses sanitaires "curatives et préventives". Pour l'heure, Rome néglige ce type de prêts et se finance directement sur les marchés financiers.

**La Grèce obtient un décaissement de 767 millions d’euros**

"Mais ce n'est pas la fin de la route, a repris Paschal Donohoe. Nous continuerons de faire progresser la réduction des risques en utilisant des cadres crédibles existants tels que des tests de résistance à l'échelle de l'UE, des exigences réglementaires renforcées pour des institutions spécifiques et une surveillance renforcée pour faire face aux problèmes structurels."

Par ailleurs, l'Eurogroupe a tiré le bilan des progrès satisfaisants en Espagne, à Chypre, au Portugal et en Irlande sur la base des rapports de surveillance post-programme. Les progrès de la Grèce – sur la base du rapport de surveillance renforcée – ont été salués. Cette évaluation positive a permis à l'Eurogroupe d'approuver, sur la base de l'accord de 2018, le décaissement en faveur d'Athènes de 767 millions d'euros en mesures de désendettement et le remboursement des bénéfices sur les obligations grecques. »

**Exploitation pédagogique**

1. Qu’est-ce que « l’Eurogroupe » ?

2. En quoi consiste le mécanisme européen de stabilité (MES) ? Pourquoi a-t-il été créé ?

3. À l’aide d’une recherche en ligne, précisez quelles sont les caractéristiques de l’union bancaire au niveau de la zone euro.

4. En quoi consiste le mécanisme de *backstop* dont sera doté à l’avenir le MES ? Quel est son objectif ?

5. Pourquoi l’Italie n’entend-elle pas recourir au MES ?

**Corrigé**

1. L’Eurogroupe est une institution de la zone euro qui a pour objectif d’assurer la coordination des politiques économiques entre les différents États membres. Cette institution cherche à déterminer des approches communes susceptibles de stimuler la croissance économique au niveau de la zone.

2. Le mécanisme européen de stabilité (MES) a été créé par les pays membres de la zone euro, en septembre 2012, afin de fournir des prêts à taux avantageux aux pays qui se trouvaient en difficulté financière suite à la crise des dettes publiques liée à la crise financière de 2008. Ces pays éprouvaient de grosses difficultés à se financer sur les marchés financiers : le recours au MES leur a permis de se financer à moindre coût. Ce fonds est alimenté par les États membres en fonction de leur niveau de richesse. Il permet également de recapitaliser les banques qui seraient en situation difficile.

3. L’union bancaire existe au sein de la zone euro depuis novembre 2014. Cette union vise à assurer la stabilité du secteur bancaire au sein de la zone euro à travers une supervision de l’activité des banques, la résolution des crises bancaires (grâce à un fonds qui permet d’atténuer les conséquences des défaillances bancaires), ainsi que la mise en place d’un ensemble de règles et de procédures encadrant l’activité des banques.

4. Le *backstop* consiste en une réserve de fonds supplémentaires qui va permettre de renforcer et compléter l’union bancaire. Son objectif est de faire en sorte d’amortir les conséquences d’une éventuelle faillite bancaire afin que l’activité économique ne soit pas trop affectée.

5. Pour le gouvernement italien actuel, les prêts souscrits auprès du MES sont perçus comme un « assujettissement » la souveraineté italienne à l’Union européenne, dans la mesure où ces prêts sont conditionnés à la mise en place de certaines politiques. En effet, l’État qui les reçoit doit s’engager à prendre des mesures précises, notamment des mesures visant à stabiliser des finances publiques, ce qui peut occasionner une baisse de dépenses dans certains services publics.